

Module 1. Le Canada – une démocratie et le droit de vote

DROIT DE VOTE AU CANADA

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE: 45 À 60 MINUTES

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : Apprendre ce qu'est une démocratie – son histoire et ses éléments constitutifs. Comprendre l'importance du droit de vote dans une démocratie et introduction au processus électoral et la formation des gouvernements au Canada.



Matériel d'accompagnement

- Fiche de l'élève Module 1 à télécharger ou à imprimer
- Vidéo YouTube à visionner en ligne

Préalables : Aucun.



Notes: Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Domaines
10e	Civisme et citoyenneté (CHV20)	B. Prise de conscience civique (B1.2 / B2.4 / B2.8)
11 ^e	Comprendre le droit canadien (CLU3M)	B. Droits et libertés (B1.1)



A. La démocratie et le droit de vote

A.1. La démocratie et le droit de vote

1. Débutez le module en réactivant les connaissances des élèves. Posez-leur les questions suivantes :



Questions de discussion

A. Qu'est-ce qu'une citoyenne ou un citoyen?

Réponse:

Une citoyenne canadienne / un citoyen canadien est une personne qui :

Est née au Canada;

Est née à l'extérieur du Canada mais qui a au moins un de ses parents qui est citoyen canadien ;

Est née à l'extérieur du Canada et qui a rencontré les exigences prévues par la loi pour obtenir la citoyenneté canadienne.

B. Est-ce que tous les gens qui habitent au Canada ont le droit de vote ?

Réponse :

Non, seuls les citoyennes et citoyens canadiens ont le droit de vote. Donc, les personnes ayant le statut de résidente ou résident permanent ou de touriste ne peuvent pas voter aux élections au Canada.

2. Avec les élèves, lisez la définition de « démocratie » et la citation de la **section A.1.** de la **Fiche de l'élève**.



Module 1. Le Canada – une démocratie et le droit de vote

Guide du personnel enseignant

- 4. Expliquez aux élèves que la démocratie politique est née en Grèce Antique et que Périclès était un homme d'État athénien.
- 5. Demandez aux élèves si elles ou ils peuvent expliquer cette citation.
- 6. Expliquez aux élèves que le Canada étant une démocratie, le pouvoir est entre les mains des citoyennes et citoyens et que tous sont égaux aux yeux de la loi.
- 7. Demandez aux élèves comment elles et ils peuvent exercer leur pouvoir en tant que citoyennes et citoyens canadiens ?
- 8. Avec les élèves, lisez l'encadré « voter c'est l'exercice de ton pouvoir » de la **section**A.1 de la **Fiche de l'élève**.
- 9. Expliquez aux élèves que les parties suivantes du module 1 et le module 2 expliquent le contexte dans lequel s'inscrit le droit de vote et son importance.



Le Canada comme démocratie В.

- 1. Expliquez aux élèves que les éléments de cette section font en sorte que le Canada est une démocratie.
- 2. Avez les élèves, lisez les sections B.1., B.2. et B.3. de la Fiche de l'élève et expliquez chaque élément aux élèves. Assurez-vous que les élèves comprennent les concepts et les termes mentionnés.



Conseil d'adaptation

Vous pouvez demander aux élèves de lire les parties suivantes comme devoir avant le cours afin que la matière et les termes leur soient familiers avant le cours. Ensuite, il est conseillé de lire les sections suivantes en grand groupe et de s'assurer que les élèves comprennent les concepts et les termes mentionnés.

3. Demandez aux élèves de faire l'exercice B.3 dans la Fiche de l'élève.



Corrigé

- Le Canada est une démocratie.
 - Vrai
- La Constitution du Canada a été adoptée en 1990.
 - Faux, la Constitution du Canada a été adoptée en 1982.



- La démocratie est un système politique où tout le pouvoir est détenu par une seule personne qui prend des décisions nécessaires pour le pays.
 - Faux, dans une démocratie, tout le pouvoir est détenu par le peuple qui élit des représentantes et représentants qui prendront des décisions en leur nom au gouvernement, et non pas par une seule personne.
- Au Canada, la séparation des pouvoirs est entre cinq (5) branches du gouvernement.
 - Faux, au Canada, la séparation des pouvoirs est entre trois (3) branches
 du gouvernement le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Les citoyennes et citoyens canadiens exercent leur pouvoir en votant.

o Vrai

Le premier ministre du Canada est le chef de l'État.

- Faux, le premier ministre du Canada est le chef du gouvernement. C'est le monarque du Canada, Le Roi Charles III, qui est le chef de l'État.
- L'un des rôles des tribunaux est d'adopter des projets de loi.
 - o Faux, l'un des rôles des tribunaux est d'interpréter la loi.





B.4. Processus électoral et la formation des gouvernements au Canada

- 1. Avant de débuter cet exercice, lisez les étapes énumérées dans le tableau suivant avec les élèves afin de vous assurer que le contenu est bien compris par tous.
- 2. Demandez aux élèves de faire l'exercice B.4 de la Fiche de l'élève. Les élèves peuvent travailler individuellement ou en groupe. La correction se fait en grand groupe.

Conseil d'adaptation

Veuillez noter que pour cette activité, ce sera peut-être la première fois que les élèves abordent cette matière. Il est conseillé de les laisser essayer l'exercice individuellement ou en groupe et ensuite corriger en grand groupe, ou de faire l'exercice en grand groupe directement.



Corrigé

Processus électoral	Étape
Campagne électorale	Réponse : Étape 3
Les candidates et les candidats entrent en campagne. Pendant la campagne, les partis et les candidates et les candidats essayent de convaincre les électrices et les électeurs qu'elles et qu'ils sont le meilleur choix pour les représenter.	



La période électorale (ou la période de campagne) est d'une durée d'au moins 36 jours et d'au plus 50 jours.

Dépouillement et résultats

Après la fermeture des bureaux de vote, il faut compter les bulletins de vote pour découvrir qui a remporté l'élection.

Élections Canada valide les résultats et les publie au fur et à mesure sur son site et dans les médias. Pour certaines personnes, l'annonce des résultats est la partie la plus excitante du processus électoral.

Désignation des candidates/candidats

Les partis politiques doivent nommer les candidates et les candidats qui se présenteront aux élections pour chacune des circonscriptions. Une candidate ou un candidat peut aussi se présenter aux élections sans être associé à un parti, soit à titre de candidate/candidat « indépendant(e) » ou de candidate/candidat « sans appartenance politique ».

Le droit de se porter candidate ou candidat à une élection fédérale est protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés.*

Réponse : Étape 5

Réponse : Étape 2



Dissolution du Parlement

Avant que les candidates et les candidats n'entrent en campagne et que les électrices et électeurs votent, le gouvernement doit mettre fin aux travaux du Parlement. La dissolution est le processus qui consiste à interrompre les travaux parlementaires en vue d'une élection.

Réponse : Étape 1

Scrutin

Le vote est un devoir civique important. Pour voter, tu dois être une citoyenne ou un citoyen canadien, avoir au moins 18 ans le jour de l'élection et être inscrit sur la liste électorale.

Réponse : Étape 4

Reprise du Parlement

Une fois les votes comptés et les résultats annoncés, le peuple canadien découvrent l'identité des personnes qui forment leur gouvernement. La candidate ou le candidat qui obtient le plus grand nombre de votes dans chaque circonscription en devient la députée ou le député et représente cette circonscription à la Chambre des communes. Habituellement, le parti politique qui compte le plus grand nombre de députées ou députés forme le gouvernement, et la cheffe ou le chef de ce parti devient la première ou le premier ministre du Canada.

Réponse : Étape 6



La première ou le premier ministre et son parti formeront le nouveau gouvernement canadien, jusqu'à ce que le Parlement soit dissous et que le processus électoral recommence.

2. Clôturez le module avec cette petite activité de discussion :



Activité de discussion

- Pourquoi penses-tu qu'il est important de voter?
- Comment pouvons-nous encourager les gens à voter et faire leur devoir de citoyenne et citoyen?
- Afin d'augmenter le pourcentage de gens qui votent aux diverses élections, à ton avis, le vote devrait-il être obligatoire et des amendes devraient-elles s'imposer aux gens qui ne votent pas? Pourquoi?
- 3. Invitez les élèves à discuter en petit groupe et ensuite faire un partage en grand groupe.



Conseil d'adaptation

Cette activité a pour but d'encourager la collaboration et la communication orale, de permettre aux élèves d'exprimer et de justifier leurs opinions et surtout de respecter l'opinion des autres. Vous pouvez appliquer la stratégie du PPP : Pense-Parle-Partage. Encouragez les élèves à prendre la parole une personne à la fois, pendant que les autres écoutent sans interrompre la personne qui parle. Restez respectueux avec les idées des autres.



C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :
 CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

CliquezJustice.ca, « Droit de vote au Canada ». En ligne :

https://cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/droit-de-vote

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario



